



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2024

Présents : Christian DUMAS, Anaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,
Denis CHARRON, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Dimitri HERVELET.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h53

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.24.072 – Validation du projet d'aménagement du Centre Municipal de Santé

Hélyette SALAÛN expose :

La présente délibération a pour objet de permettre au Conseil Municipal de valider le projet d'aménagement du Centre Municipal de Santé, comprenant d'une part l'acquisition du bâtiment et d'autre part, les frais relatifs à l'aménagement de celui-ci.

Dans le cadre de dépôt de dossiers de subventions auprès de différents partenaires (Etat, Région, Département ou autres), une décision sera prise et le plan de financement pourra être actualisé en fonction de l'état d'avancement du projet.

Article 1^{er} : La ville d'Ingré a décidé de procéder à l'acquisition du bâtiment accueillant le Centre Municipal de Santé et procéder à des aménagements et mise en accessibilité. Ce projet s'inscrit dans la volonté de pouvoir disposer d'un lieu médical, situé en plein centre de la commune et accessible en transports en communs.

Le projet de santé de la ville d'Ingré a reçu l'agrément de l'Agence Régionale de Santé en 2023. Il a notamment été élaboré pour répondre à des objectifs principaux que sont l'accessibilité aux soins, l'attractivité médicale de la collectivité, le sens du regroupement pluriprofessionnel, la mise en œuvre opérationnelle par le travail en équipe, la garantie d'accès aux soins de proximité.

L'acquisition du bâtiment a été réalisée en 2023 pour un montant de 707 877,20 €.

Les études et travaux d'aménagement et d'accessibilité sont estimés à 462 122,80 € (HT).

Le mobilier est estimé à 30 000 € (HT).

La location des bâtiments modulaires pendant la réalisation des travaux est de 200 000 € (TTC).

Article 2 : Le coût prévisionnel du projet est de 1 400 000 €.

Le projet est éligible à différentes subventions dont le Contrat de Plan Etat-Région, le Contrat Régional de Solidarités Territoriales, l'appel à projet relatif au dispositif d'accès aux soins porté par le Département du Loiret. Cette liste est non exhaustive.

Selon les éléments connus à la date de la délibération, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES :</u>		
Acquisition du bâtiment	707 877,20 €	100 %
Etudes, Travaux d'aménagement et accessibilité	462 122,80 €	
Mobilier	30 000,00 €	
Location de bâtiments provisoires (TTC)	200 000,00 €	
Total dépenses :	1 400 000,00 €	
<u>RESSOURCES :</u>		
DEPARTEMENT DU LOIRET (accès aux soins)	120 000,00 €	8.6%
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE (CRST)	363 000,00 €	25.9%
ETAT – ARS	165 000,00 €	11.8%
Autofinancement :	752 000,00 €	53.7%
Total des ressources :	1 400 000,00 €	100 %

Après présentation en Commission Générale du 17 juin 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'adopter le projet d'acquisition et aménagement du Centre Municipal de Santé pour un montant de 1 400 000 € HT (sauf, la location de bâtiments modulaires pour 200 000 € qui est exprimée toutes taxes comprises, étant une dépense de fonctionnement).
- D'adopter le plan de financement ci-dessus ;
- De charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 26 juin 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **26 JUIN 2024**
 Publication le : **26 JUIN 2024**
 Notification le : **26 JUIN 2024**



 Le Maire
 Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_072
Objet :	Validation du projet d'aménagement du Centre Municipal de Santé
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	045-214501694-20240626-DL_24_072-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240626-DL_24_072-DE-1-1_0.xml	text/xml	884 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.072 – FIN - Validation du projet d'aménagement du Centre Municipal de Santé.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240626-DL_24_072-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	496.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2024 à 15h15min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2024 à 15h15min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2024 à 15h17min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2024 à 15h17min44s	Reçu par le MI le 2024-06-26